

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) N° 453/2010**



N° de l'article: 547410WEISS AAROTON INTERNO 547  
Date d'édition: 14.07.2015 Date d'exécution: 19.05.2015  
Version: 17.0 Date d'émission: 19.05.2015

CGF  
Page 1 / 7

**1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateurs produit**

N° de l'article (producteur/fournisseur): 547410WEISS  
Identification de la substance ou du mélange: AAROTON INTERNO 547  
Weiss

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)**

AAROLAC AG

Lack- und Farbenfabrik

Suhrenmattengässli 4

CH-5036 Oberentfelden

Téléphone: +41 (0) 62 737 46 00

Télécopie: +41 (0) 62 737 46 01

**Service responsable de l'information:**

Technik

E-mail (personne compétente)

info@aarolac.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence

+41 (0) 62 737 46 00

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

TOX-Zentrum Zürich:

+41 (0) 44 251 51 51

**2. Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

**Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

le mélange n'est pas classé dangereux conformément à la directive CE1999/45.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

**étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**

**Mentions de danger**

n.a.

**Conseils de prudence**

n.a.

**contient:**

n.a.

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

n.a.

**Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)**

**Mentions de danger**

n.a.

**Conseils de prudence**

n.a.

**contient:**

n.a.

**Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux**

n.a.

**2.3. Autres dangers**



N° de l'article: 547410WEISS  
Date d'édition: 14.07.2015  
Version: 17.0

AAROTON INTERNO 547  
Date d'exécution: 19.05.2015  
Date d'émission: 19.05.2015

CGF  
Page 2 / 7

### 3. Composition / Informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Description du produit / spécification chimique

Description

Composants dangereux

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N° CE n° CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification:	Pds % Remarque
--	--	-------------------

n.a.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N° CE n° CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification:	Pds % Remarque
--	--	-------------------

n.a.

Indications diverses

Texte clair des phrases R: voir sous section 16.

Énoncé des phrases H : voir dans la section 16.

### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau de forte puissance

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



N° de l'article: 547410WEISS  
Date d'édition: 14.07.2015  
Version: 17.0

AAROTON INTERNO 547  
Date d'exécution: 19.05.2015  
Date d'émission: 19.05.2015

CGF  
Page 3 / 7

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

**5.3. Equipement spécial de protection en cas d'incendie:**

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

**Indications diverses**

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

**7. Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions de manipulation**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression ! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression ! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRBS 2153)".

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 25 °C. Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

**8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail:**

n.a.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

**Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les



N° de l'article: 547410WEISS  
Date d'édition: 14.07.2015  
Version: 17.0

AAROTON INTERNO 547  
Date d'exécution: 19.05.2015  
Date d'émission: 19.05.2015

CGF  
Page 4 / 7

règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### **Protection des mains**

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)  
Epaisseur du matériau des gants 0,4 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 30 min  
Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés DIN EN 374  
Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### **Protection oculaire**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

#### **Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

#### **Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **Aspect:**

**État** liquide  
**Couleur** cf. étiquette  
**Odeur** caractéristique

<b>Données de sécurité</b>	<b>Unité</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarque</b>
<b>Point éclair:</b>	Non applicable		
<b>Température d'ignition en °C:</b>	n.a.		
<b>Limite inférieure d'explosivité:</b>	n.a.		
<b>Limite supérieure d'explosivité:</b>	n.a.		
<b>Pression de la vapeur à 20 °C:</b>	n.a.		
<b>Densité à 20 °C:</b>	1.60 g/cm <sup>3</sup>		
<b>Solubilité dans l'eau (g/L):</b>	insoluble		
<b>pH à 20 °C:</b>	-		
<b>Viscosité à 20 °C:</b>	12000 mPa·s		
<b>Teneur en corps solides (%):</b>	64.10 Pds %		
<b>teneur en solvant:</b>			
<b>Solvants organiques:</b>	0 Pds %		
<b>Eau:</b>	36 Pds %		

### **9.2. Autres informations:**

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

### **10.2. Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

### **10.4. Conditions à éviter**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

### **10.5. Matières incompatibles**

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de



N° de l'article: 547410WEISS AAROTON INTERNO 547  
Date d'édition: 14.07.2015 Date d'exécution: 19.05.2015  
Version: 17.0 Date d'émission: 19.05.2015

CGF  
Page 5 / 7

carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes nitriques.

## 11. Informations toxicologiques

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

#### Effet irritant et caustique

Absence de données toxicologiques.

#### Sensibilisation

Absence de données toxicologiques.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Absence de données toxicologiques.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Absence de données toxicologiques.

#### Danger par aspiration

Absence de données toxicologiques.

#### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Observation diverses:

Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

#### Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR, catégorie 1 ou 2 conformément à la Directive 67/548/CEE.

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'a pas été classée.

## 12. Informations écologiques

#### appréciation générale

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

#### Long terme Écotoxicité

Absence de données toxicologiques.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

#### Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

## 13. Considérations relatives à l'élimination



N° de l'article: 547410WEISS AAROTON INTERNO 547  
Date d'édition: 14.07.2015 Date d'exécution: 19.05.2015  
Version: 17.0 Date d'émission: 19.05.2015

CGF  
Page 6 / 7

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit

#### Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la  
rubrique 080111

#### conditionnement

#### Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

### 14. Informations relatives au transport

**Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon les règles internationales en matière de transport de matières dangereuses (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).**

**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.**

#### 14.1. Numéro ONU

n.a.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

n.a.

#### 14.4. Groupe d'emballage

n.a.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) n.a.

Marine polluant n.a.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

#### Indications diverses

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel

#### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS n.a.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

### 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

#### Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Valeur COV (dans g/L) ISO 11890-2: 0

Valeur COV (dans g/L) ASTM D 2369: 0

#### Directives nationales

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) N° 453/2010**



N° de l'article: 547410WEISS AAROTON INTERNO 547  
Date d'édition: 14.07.2015 Date d'exécution: 19.05.2015  
Version: 17.0 Date d'émission: 19.05.2015

CGF  
Page 7 / 7

---

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

**16. Autres informations**

**Teneur des phrases R et H (numéro et texte intégral):**